



FLASH INFOS

CFE-CGC

Nouvelle Aquitaine



AVANTAGES SOCIAUX

L'utilisation des titres-restaurant pour les courses alimentaires prolongée jusqu'en 2026



Après l'Assemblée nationale, le Sénat a adopté, mardi 14 janvier 2025, la prolongation de l'utilisation des tickets-restaurant en supermarché, mettant fin au processus parlementaire et permettant une promulgation rapide.

Des pâtes, du beurre, de la farine achetés en « tickets-resto » au supermarché : cette possibilité, accordée à titre dérogatoire depuis le Covid pour soutenir le pouvoir d'achat, a été prolongée **jusqu'à fin 2026** par le Parlement.

Une réforme d'ampleur du « ticket-resto » est planifiée en 2025.

**Prenez contact avec nous par mail
afin d'échanger et vous abonner
à nos publications**

syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

**Pour avancer ensemble,
rejoignez-nous dès maintenant !**